

Direction générale des entreprises

Service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Direction générale des entreprises

Arrêté du 31 juillet 2019 portant nomination du président de la commission paritaire de conciliation instituée par l'article L. 615-21 du code de la propriété intellectuelle

La garde des sceaux, ministre de la justice et le ministre de l'économie et des finances,
Vu le code de la propriété intellectuelle et notamment ses articles L. 615-21 et R. 615-6,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Sont nommées à la commission paritaire de conciliation prévue à l'article L. 615-21 du code de la propriété intellectuelle:

Mme Sophie DARBOIS, présidente;
Mme Anne-Claire LE BRAS, suppléante.

Article 2

Le directeur des affaires civiles et du sceau et le directeur général des entreprises sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 31 juillet 2019.

Le directeur des affaires civiles et du sceau,
JEAN-FRANÇOIS DE MONTGOLFIER

Le directeur général des entreprises,
THOMAS COURBE